

Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 56 (1948)
Heft: 2

Quellentext: Un appel aux habitants des campagnes en 1798
Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 20.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Un appel aux habitants des campagnes en 1798

Dans notre livraison de juin 1947, nous avons publié des lettres de Daniel de Trey adressées au Comité de Payerne au mois de janvier 1798. On aura remarqué, dans celle datée de Nyon le 20 janvier, que l'auteur, comme ses collègues du Comité central de Lausanne, espérait qu'il pourrait être encore possible de résoudre la crise politique sans l'intervention militaire de la France.

J'ai sous les yeux, à ce sujet, une proclamation adressée par les autorités lausannoises aux habitants des campagnes pour leur expliquer la situation du pays et leur montrer la voie la plus sage qu'il fallait suivre pour éviter si possible une intervention de l'étranger.¹ Cette proclamation faisait allusion à la requête adressée à LL. EE. par les Conseils de Lausanne pour leur demander la réunion d'une assemblée des représentants du Pays de Vaud afin de « saisir cette tendance à un changement pour la diriger vers le bien de leur peuple ».

E. M.

AUX HABITANS DES CAMPAGNES

CITOYENS & FRERES, je ne vous dis pas, croyez à mes paroles ; mais le vous dis : examinez & jugez.

Lisez la Requête présentée à notre Souverain par le Magistrat de Lausanne, & vous verrez que cette Requête est bonne.

Ceux qui se sont adressé au Magistrat de Lausanne & qui lui ont dit : Présentez une Requête à notre Souverain ; ceux-là ont suivi une voie prudente.

Le Gouvernement de la Nation Française a solemnellement parlé, & il a dit : *Que les gens du Pays-de-Vaud se levent, & qu'ils s'adressent à nous, & nous les soutiendrons.*

¹ Elle se trouve dans les papiers de Maurice Glayre.

Nous écouterons toutes leurs demandes ; ils parleront sans crainte, car ils ne sera touché à aucun d'eux.

La Nation Française est grande & puissante ; elle a terrassé tous ses ennemis.

Examinez diligemment, & vous trouverez que mes paroles sont véritables.

Citoyens & Frères, iron-nous auprès des étrangers pour leur dire : venez & soutenez nos droits ?

Ou bien, attendrons-nous que ceux d'entre nos Frères qui sont mécontents se lèvent & qu'ils aillent vers l'Étranger & lui disent : venez, & protégez-nous ?

Non pas ainsi, Frères & Citoyens ; mais nous iron-nous auprès de LL. EE. notre Souverain, & nous lui dirons : Convoquez les Députés de nos Villes & Communes :

Nous enverrons des hommes sages ; ils discuteront avec le Souverain nos droits & nos intérêts, & ils feront ce qui est juste :

Ils ne mettront pas en oubli les bienfaits reçus ; ils se souviendront de la paix que le Souverain a maintenu parmi nous jusqu'à ce jour :

Ils se rappelleront des disettes qui nous menaçoint, & ils diront dans leur cœur : Le Souverain a rempli les greniers et nous avons eu du pain.

Ils seront prudents, & le Souverain sera gracieux : il sera fait un arrangement conforme à ce qui est droit, & cet arrangement sera durable.

Ils avisentront à secourir la veuve, l'orphelin, l'indigent, & à soulager l'homme de peine.

Ils feront de tout notre Peuple une seule famille, une famille de Frères, sous une domination paternelle.

Et nous dirons à l'Étranger : Voici, nous sommes une seule famille, une famille de Frères, sous une domination paternelle ; soyons en paix !
